

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00352
Numéro SIREN : 333 337 590
Nom ou dénomination : TEOPOLITUB

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt 15357

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/15357

Déposant :

Nom/dénomination : TEOPOLITUB

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 333 337 590

N° gestion : 1985 B 00352

SAS TEOPOLITUB

Fabrication de structures métalliques

Zone artisanale du Landreau

49450 BEAUPREAU EN MAUGES

Siret : 33333759000025

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

certifié conforme

Ponpeltin



M. M. M.

Etats Financiers



M. M. M.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2019	Net 31/05/2018
es				
ement				
ciels, drts & val.similaires	57 620	44 958	12 661	4 188
es				
isations incorporelles				
	72 567	15 669	56 898	61 585
et outillage industriels	745 076	538 578	206 498	283 503
s	432 280	186 957	245 323	53 174
urs				
(2)				
ce)				
ations	10 320		10 320	10 320
	6 930		6 930	8 897
	42 283		42 283	42 266
	1 367 075	786 162	580 913	463 933
rovisionnements	281 230		281 230	82 142
services)	321 106		321 106	242 202
	5 900		5 900	5 950
s sur commandes	18 882		18 882	50
	1 362 435	39 482	1 322 954	1 253 724
	604 244		604 244	610 635
rsé				25 001
	5 223		5 223	
	13 852		13 852	16 679
	2 612 872	39 482	2 573 391	2 357 944
er				
bligations				
	3 979 947	825 643	3 154 304	2 821 878



M. Nat.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

	31/05/2019	31/05/2018
pport, ...	200 000	200 000
	29 974	29 974
uelles	20 000	20 000
	547 433	654 036
(bénéfice ou perte)	191 852	-106 603
	989 258	797 407
participatifs		
ET CHARGES		
s		
ablisements de crédit (2)	637 153	657 493
	49 437	76 022
ommandes en cours		
ttachés	1 111 558	948 474
	328 952	342 482
ptes rattachés		
	37 946	
	2 165 046	2 024 471
	3 154 304	2 821 878
	293 924	-1 128 045
des créiteurs de banque	1 871 121	3 152 516
	200 397	303 998
acomptes reçus sur commandes en cours		



M. M. M.



M. M. M.

Annexe



M. M. L.

Comptes

TEOPOLITUB

Annexe de l'exercice clos le 31/05/2019, dont le total est de 3 154 304 euros
l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 191 852 euros.

Annexe, recouvrant la période du 01/06/2018 au 31/05/2019.

font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers au 31/05/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes
Comptables n° 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement

et ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux

normes comptables d'un exercice à l'autre,

et des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations matérielles et incorporelles

Les immobilisations matérielles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
et les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et

à leur coût net constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,
moins les rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables
à l'acquisition et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires
et taxes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font
pas partie de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus
utilisables en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en

Comptables

La dépréciation est calculée suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Durées : 3 ans

5 à 10 ans

Autres : 1 à 10 ans

Amortissements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Autres

La durée par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Les coûts comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes payées par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et de stockage directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments sont déduits des coûts d'acquisition.

La méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart contraire, la méthode du premier entré, premier sorti a été retenue.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée de manière périodique et est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est



M. M. M.

comptables

emprunts

emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

exceptionnels

exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



M. M. M.

ations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
incorporelles	44 120	13 500		57 620
s	44 120	13 500		57 620
	72 567			72 567
ntillage industriels	737 069	8 007		745 076
énagements divers	49 915	20 337		70 252
	122 937	222 119	10 260	334 796
e, mobilier	27 232			27 232
	1 009 720	250 463	10 260	1 249 922
	10 320			10 320
ancières	51 163	17	1 967	49 213
	61 483	17	1 967	59 533
	1 115 322	263 979	12 227	1 367 075

:

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
s	13 500	250 463	17	263 979
	13 500	250 463	17	263 979
		10 260	1 967	12 227
		10 260	1 967	12 227



M. M. M.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	39 932	5 027		44 958
Immobilisations corporelles	39 932	5 027		44 958
Atterrissements	10 982	4 687		15 669
Matériel industriel	453 566	85 011		538 578
Matériel divers	21 931	5 673		27 605
Matériel agricole	99 309	43 813	10 260	132 862
Matériel de bureau, mobilier	25 669	822		26 491
	611 458	140 006	10 260	741 204
	651 389	145 033	10 260	786 162



M. M. M.

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
	281 230	82 142	199 088	
	281 230	82 142	199 088	
	5 900	5 950		50
	5 900	5 950		50
	321 106	242 202	78 904	
	321 106	242 202	78 904	
			78 904	50



M. M. M.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

Le montant de l'exercice s'élève à 2 029 744 euros et le classement détaillé par échéance s'établit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Prévisions :			
Prévisions	6 930		6 930
	42 283		42 283
Prévisions :			
Prévisions	1 362 435	1 362 435	
	604 244	604 244	
Prévisions	13 852	13 852	
	2 029 744	1 980 531	49 213
Prévisions	1 966		
Prévisions			

	Montant
Prévisions	195 048
	14 161
	409
	187
	1 499
	211 303



M. M. M.

S

dépréciation à hauteur de 39 482 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
	39 482
	39 482

l social

00 000 euros décomposé en 900 000 titres d'une valeur nominale de 0,22 euros.



M. M. M.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

de l'exercice s'élève à 2 165 046 euros et le classement détaillé par échéance s'établit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
ers	200 397 436 756	200 397 142 832	282 501	11 424
otes	1 111 558 328 952	1 111 558 328 952		
	87 383	87 383		
	2 165 046	1 871 121	282 501	11 424
exercice	217 120			
ce	133 859			
près des associés				

es sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
issements de crédit	401 733	401 733	
	401 733	401 733	



M. M. M.

	Montant
attachés	78 988
	174 517
	253 505

ation

avance

	Montant
	13 852
	13 852



M. M. M.

Le résultat

exploitation et financiers

Commissaires aux comptes

Titulaire

Comptes : 7 248 euros

	31/05/2019	31/05/2018
Immobilisations et créances de l'actif immobilisé		
Charges	6 778	6 244
Produits de charge		177
Immobilisations mobilières de placement		
Total	6 778	6 421
Provisions et provisions		
Immobilisations mobilières de placement		
Total	11 401	8 607
Total	-4 623	-2 185

Produits d'exploitation et financiers

Nature	Exploitation	Financier
Produits d'exploitation	3 528	
Produits financiers	17 430	
Produits financiers	14 549	
Produits financiers	35 507	
Total	35 507	



M. M. M.

Le résultat

Exceptionnels

	31/05/2019	31/05/2018
Charges de gestion		
Charges en capital	2 687	1 013
Charges de charge		
Total	2 687	1 013
Produits de gestion	70	3 021
Produits en capital		
Amortissements et provisions		
Total	70	3 021
	2 617	-2 008

	Charges	Produits
Charges	70	
Produits		1 002
		1 685
	70	2 687



M. M. M.

e résultat

les bénéfices

Montant

169 653

47 102

1 467

es - Intégration fiscale

du 01/06/2011, la société SAS TEOPOLITUB est comprise dans le périmètre d'intégration
F-METAL, 10 Rue des Mésanges 49120 CHEMILLE EN ANJOU.

cale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 7 249 euros contre un impôt

montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
euros



M. M. M.

4 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
	7	
	27	
	34	

rs

	Montant en euros
ons	
r	142 133
illier	
	178 503
	43 998
	222 501
	364 634
éelles	



M. M. M.

Etats Financiers

Exercice du 01/06/2018
au 31/05/2019

	Montant en euros
s	210 000
s	460 587
	460 587
AL	35 000
	35 000
	705 587

réelles

ur opérations de crédit-bail mobilier : 140 064 euros.



M. M. M.

reprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
ats n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 63 960 euros

finies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

itivité et emploi

ation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi
ce pour un montant de 26 804 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de

e à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

CE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre

ment de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce
efforts en matière d'investissement, de reconstitution de son fonds de roulement.



M. M. M.



M. M. M.

TEOPOLITUB
Créée par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : ZA du Landreau - Villedieu-la-Blouère
49450 BEAUPREAU-EN-MAUGES
333 337 590 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2019

de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 mai 2019

DISTRIBUTION

Le conseil d'administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2019 de 153 000 euros de la manière suivante :

191 851,57 euros

30 000,00 euros

à

en faveur des "réserves"

161 851,57 euros

Le conseil d'administration décide que le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 novembre 2019, après déduction faite des prélèvements sociaux au taux en vigueur.

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2019 prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts s'élève à 30 000 euros, les dividendes mis en distribution.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le conseil d'administration prend acte ci-après du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, du montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2019 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 ainsi que du montant des dividendes distribués non éligibles à cette réfaction.

Revenu distribué	Revenu éligible	Revenu non éligible
-	-	-
153 000 €	153 000 €	-
250 000 €	250 000 €	-

par décisions de l'associée unique en date du 30 octobre 2016, une
00 Euros, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général
cidée par prélèvement sur le compte « autres réserves ».

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 novembre 2019

t adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
La Société ARBAT-METAL
Représentée par M. Auguste ROMPILLON



M. Auguste



RSM Ouest

L'Arpège
213, route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France
T +33 2 5183 30 30
F + 33 2 5183 30 39

www.rsmfrance.fr

**SAS TEOPOLITUB
Z.I. DU LANDREAU – Villedieu-la-Blouère
49450 BEAUPREAU EN MAUGES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mai 2019

SARL d'Experts Comptables et de Commissaires aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Pays de Loire et membre de la Compagnie Régionale de Rennes.
Siège social: L'Arpège - 213, route de Rennes 44700 Orvault
Capital social 3 000 000 € - 864 800 388 RCS Nantes
Code NAF 6920Z - TVA FR 85864800388

RSM Ouest est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.



M. N. G.

SAS TEOPOLITUB

Siège social : Z.I. du Landreau – Villedieu-la-Blouère - 49450 BEAUPREAU EN MAUGES

Capital social : 200 000 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mai 2019

A l'assemblée générale de la société TEOPOLITUB,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TEOPOLITUB relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie 'Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels' du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



M. M. M.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 5 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes

RSM Ouest



Nicolas PERENCHIO
Associé

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 5 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO
Associé



M. M. M.

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	57 620	44 958	12 661	4 188
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	72 567	15 669	56 898	61 585
Installations techniques, matériel et outillage industriels	745 076	538 578	206 498	283 503
Autres immobilisations corporelles	432 280	186 957	245 323	53 174
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	10 320		10 320	10 320
Prêts	6 930		6 930	8 897
Autres immobilisations financières	42 283		42 283	42 266
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 367 075	786 162	580 913	463 933
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	281 230		281 230	82 142
En-cours de production (biens et services)	321 106		321 106	242 202
Produits intermédiaires et finis	5 900		5 900	5 950
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 882		18 882	50
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 362 435	39 482	1 322 954	1 253 724
Autres créances	604 244		604 244	610 635
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				25 001
Disponibilités	5 223		5 223	
Charges constatées d'avance (3)	13 852		13 852	16 679
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 612 872	39 482	2 573 391	2 357 944
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 979 947	825 643	3 154 304	2 821 878
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/05/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 974	29 974
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	547 433	654 036
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	191 852	-106 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	989 258	797 407
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	637 153	657 493
Emprunts et dettes diverses (3)	49 437	76 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 111 558	948 474
Dettes fiscales et sociales	328 952	342 482
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 946	
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	2 165 046	2 024 471
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	3 154 304	2 821 878
(1) Dont à plus d'un an (a)	293 924	250 112
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 871 121	1 774 359
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	200 397	303 998
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe



M. M. M.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TEOPOLITUB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2019, dont le total est de 3 154 304 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 191 852 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 31/05/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 120	13 500		57 620
Immobilisations incorporelles	44 120	13 500		57 620
- Constructions sur sol propre	72 567			72 567
- Installations techn., matériel et outillage industriels	737 069	8 007		745 076
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	49 915	20 337		70 252
- Matériel de transport	122 937	222 119	10 260	334 796
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 232			27 232
Immobilisations corporelles	1 009 720	250 463	10 260	1 249 922
- Autres titres immobilisés	10 320			10 320
- Prêts et autres immobilisations financières	51 163	17	1 967	49 213
Immobilisations financières	61 483	17	1 967	59 533
ACTIF IMMOBILISE	1 115 322	263 979	12 227	1 367 075

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Acquisitions	13 500	250 463	17	263 979
Augmentations de l'exercice	13 500	250 463	17	263 979
Ventilation des diminutions				
Cessions		10 260	1 967	12 227
Diminutions de l'exercice		10 260	1 967	12 227

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 932	5 027		44 958
Immobilisations incorporelles	39 932	5 027		44 958
- Constructions sur sol propre	10 982	4 687		15 669
- Installation techn., matériel et outillage industriels	453 566	85 011		538 578
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	21 931	5 673		27 605
- Matériel de transport	99 309	43 813	10 260	132 862
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 669	822		26 491
Immobilisations corporelles	611 458	140 006	10 260	741 204
ACTIF IMMOBILISE	651 389	145 033	10 260	786 162

Notes sur le bilan

Actif circulant**Stocks**

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	281 230	82 142	199 088	
Autres approvisionnements				
Total I	281 230	82 142	199 088	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	5 900	5 950		50
Produits résiduels				
Autres				
Total II	5 900	5 950		50
Production en cours				
Produits				
Travaux	321 106	242 202	78 904	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III	321 106	242 202	78 904	
Production stockée			78 904	50

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 029 744 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 930		6 930
Autres	42 283		42 283
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 362 435	1 362 435	
Autres	604 244	604 244	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 852	13 852	
Total	2 029 744	1 980 531	49 213
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 966		
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	195 048
Fournisseurs - rrr à obtenir	14 161
Charges sociales - produits à recev	409
Etat - produits à recevoir	187
Divers - produits à recevoir	1 499
Total	211 303

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 39 482 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation des comptes clients	39 482
TOTAL	39 482

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 200 000 euros décomposé en 900 000 titres d'une valeur nominale de 0,22 euros.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 165 046 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	200 397	200 397		
- à plus de 1 an à l'origine	436 756	142 832	282 501	11 424
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 111 558	1 111 558		
Dettes fiscales et sociales	328 952	328 952		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	87 383	87 383		
Produits constatés d'avance				
Total	2 165 046	1 871 121	282 501	11 424
Emprunts souscrits en cours d'exercice	217 120			
Emprunts remboursés sur l'exercice	133 859			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	401 733	401 733	
Total	401 733	401 733	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 988
Dettes fiscales et sociales	174 517
Total	253 505

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	13 852
Total	13 852

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 7 248 euros

Résultat financier

	31/05/2019	31/05/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 778	6 244
Reprises sur provisions et transferts de charge		177
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	6 778	6 421
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 401	8 607
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 401	8 607
Résultat financier	-4 623	-2 185

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
<i>Transfert de charges d'exploitation</i>	3 528	
<i>Transfert affectant valeur ajoutée</i>	17 430	
<i>Transfert de charges personnel</i>	14 549	
Transfert de charges d'exploitation	35 507	
Total	35 507	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Résultat exceptionnel

	31/05/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 687	
Reprises sur provisions et transferts de charge		1 013
Total des produits exceptionnels	2 687	1 013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70	3 021
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	70	3 021
Résultat exceptionnel	2 617	-2 008

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	70	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 002
Autres produits		1 685
TOTAL	70	2 687

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	176 902
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	47 102
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	1 467
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/06/2011, la société SAS TEOPOLITUB est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL ARBAT-METAL, 10 Rue des Mésanges 49120 CHEMILLE EN ANJOU.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 7 249 euros contre un impôt comptabilisé de 5 782 euros.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 7 249 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 34 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Ouvriers	27	
Total	34	

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	142 133
Engagements de crédit-bail immobilier	
Gage sur véhicule	178 503
Nantissement du fonds	43 998
Autres engagements donnés	222 501
Total	364 634
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	210 000
Cautions de garanties bancaires	460 587
Avals et cautions	460 587
Cautions solidaires ARBAT METAL	35 000
Autres engagements reçus	35 000
Total	705 587
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 140 064 euros.

Autres informations**Engagements retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 63 960 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 26 804 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de son fonds de roulement.